

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RS2020 : Coloration des postes

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 34  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-01 : RS2020 : Coloration des postes  
Sur proposition du président, le conseil d'administration émet un avis sur la coloration des postes pour la RS2020 :  
- la fermeture d'un poste en mathématiques et un en SES,  
- le gel d'un poste si mouvement en physique-chimie et un autre en EPS,  
- la demande de mise au mouvement d'un poste en anglais et en un espagnol pour les départs à la retraite de 2 enseignants.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	4
Contre :	15
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 35  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POITIERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-02 : Voyages scolaires : POITIERS - Immersion en Sup pour la filière scientifique.

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire(cf. document joint).

La participation des familles s'élève à 35 € /élève.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et les subventions inhérents à ces projets.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : sorties pédagogiques, voyages scolaires et projets pédagogiques

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-03 : Sorties et projets pédagogiques.

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques, selon l'état annexé. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Région = Aide à la mobilité collective - hiérarchisation des projets

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la hiérarchisation des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-04 : Région = Aide à la mobilité collective - hiérarchisation des projets.

Sur proposition du président, le conseil d'administration approuve la hiérarchisation des voyages scolaires :

- n°1 - Bruxelles, découverte de la capitale européenne (1ère STMG)
- n°2 - Sur les traces d'Agatha CHRISTIE'S (Term L)
- n°3 - Bruxelles, découverte sociale et médicale (1ère ST2S)
- n°4 - La Sicile antique (latiniste)
- n°5 - Révisions nature (Term ST2S)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 38  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-05 : AGGLO2B : Convention pour l'utilisation du centre aquatique "Coeur d'O"  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention avec l'AGGLO2B pour l'utilisation du centre aquatique "Coeur d'O"

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 39  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-06 : AGAPE 79 = Convention cadre  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention cadre avec l'AGAPE 79.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 40  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-07 : AGAPE 79 = Convention pour la maintenance des ascenseurs, monte-charge, portes et portails automatiques.  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention avec l'AGAPE pour la maintenance des ascenseurs, monte-charge, portes et portails automatiques.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-08 : AGAPE 79 = Convention pour la fourniture de bureau et papier de reprographie.  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention avec l'AGAPE pour la fourniture de bureau et papier de reprographie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-08 : AGAPE 79 = Convention pour la fourniture de bureau et papier de reprographie.  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention avec l'AGAPE pour la fourniture de bureau et papier de reprographie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 42  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-09 : Don à l'UNSS  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le don de 304.50 € à l'UNSS du lycée, pour aider à la prise en charge des frais des activités de natation.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 43  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2019**

**Numéro de la DBM : 6**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

S3-10 : Prélèvement sur fonds de roulement.

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 20.000€.  
pour l'achat d'un sèche-linge, d'un chauffe-plat et divers matériels.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :18 Quotité de travail :100 Mission confiée :Accompagnement des élèves en situation de hanficap

Rémunération :1539.42 Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RS2020 : Coloration des postes

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 46  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/01/2020  
Réuni le : 06/02/2020  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis sur la coloration des postes pour la RS 2020.**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Annule et remplace Acte n° 34 du 06 février 2020

S3-01 : RS2020 : Coloration des postes  
Sur proposition du président, le conseil d'administration émet un avis sur la coloration des postes pour la RS2020 :  
- la fermeture d'un poste en mathématiques et un en SES,  
- le gel d'un poste si mouvement en physique-chimie et un autre en EPS,  
- la demande de mise au mouvement d'un poste en anglais et en un espagnol pour les départs à la retraite de 2 enseignants.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	4
Contre :	14
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0